

QUE le décret n^o 309-2007 du 25 avril 2007, modifié par les décrets n^{os} 391-2007 du 6 juin 2007 et 347-2008 du 16 avril 2008, soit modifié de nouveau par l'insertion, après le treizième alinéa du dispositif, de l'alinéa suivant :

«QUE madame Maryse Gaudreault, députée de la circonscription électorale de Hull à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine; ».

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50051

Gouvernement du Québec

Décret 521-2008, 28 mai 2008

CONCERNANT la nomination de madame Hélène Vincent comme sous-ministre adjointe par intérim au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Hélène Vincent, secrétaire du ministère et directrice de la coordination ministérielle du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 3, soit nommée sous-ministre adjointe par intérim à ce ministère, à compter du 29 mai 2008 ;

QU'à ce titre, madame Hélène Vincent reçoive une rémunération additionnelle mensuelle correspondant à 10 % de son salaire mensuel ;

QUE durant cet intérim, madame Hélène Vincent soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$, conformément aux règles applicables aux sous-ministres associés et adjoints et arrêtées par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50052

Gouvernement du Québec

Décret 522-2008, 28 mai 2008

CONCERNANT la nomination de monsieur Yvan Savoie comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Yvan Savoie, directeur de l'innovation scientifique et technologique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 2, soit nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 129 272 \$, à compter du 29 mai 2008 ;

QUE le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein s'applique à monsieur Yvan Savoie comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50053

Gouvernement du Québec

Décret 523-2008, 28 mai 2008

CONCERNANT monsieur Daniel St-Onge

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les articles 8 et 17 du décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 concernant les Règles sur la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein continuent de s'appliquer à monsieur Daniel St-Onge, administrateur d'État II du niveau 1 ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2008.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

50054